

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal a été convoqué le trois juillet deux mille dix-huit pour une réunion ordinaire devant avoir lieu le lundi neuf juillet deux mille dix-huit à vingt heures trente à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- RÉVISION DES TARIFS DE CANTINE/GARDERIE
- DÉLIBÉRATION POUR LE MAINTIEN DE LA PERCEPTION DE RENAISON
- ARRETÉ PERMANENT D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE
- DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES BORDEREAUX DE TITRES ET DE MANDATS (SIGNATURE ELECTRONIQUE)
- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MAISON DE RETRAITE DE LA PACAUDIERE : PROJET MINIBUS
- DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF (COLLEGE JEAN PAPON)
- DIVERS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine AMBROISE

PRESENTS : Jean-Paul BERGER, Alain DÉBATISSE, Michel FAZEKAS, Christian PROST, Sandrine AMBROISE, Elisabeth PIGAT, Bernadette BONNARDOT, Pascal GIRARD et Jean-Luc DAUBARD

ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle SOLER, Patrice CADET, Jean-Claude BONNIN, Marc LIOZON, Jean-Pierre BERGER et Joseph CHORGNON

1) RÉVISION DES TARIFS DE CANTINE/GARDERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un repas à la cantine scolaire est composé d'une entrée froide ou chaude, d'un plat principal, de fromage et d'un dessert. Il donne lecture du contrat de préparation - livraison de la MFR mentionnant une hausse du prix du repas pour l'année scolaire 2018-2019 (3.96 € soit +2.86 %) et rappelle également les tarifs de cantine et garderie de l'année scolaire 2017-2018, à savoir :

CANTINE :

Repas occasionnel : 4.00 €
Repas régulier : 3.60 €
Repas adulte : 6.00 €

GARDERIE :

1^{er} enfant : 2.50 €
2^e enfant : 2.30 €
3^e enfant : 2.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une modification des tarifs de cantine garderie pour l'année scolaire 2018-2019, à savoir :

CANTINE :	GARDERIE :
Repas occasionnel : 4.11 €	1 ^{er} enfant : 2.60 €
Repas régulier : 3.70 €	2 ^e enfant : 2.40 €
Repas adulte : 6.20 €	3 ^e enfant : 2.10 €

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2018.

2) DÉLIBÉRATION POUR LE MAINTIEN DE LA PERCEPTION DE RENAISON

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Madame SARLES, députée de la Loire, et de la Direction Générale des Finances Publiques relatifs à la suppression de la Trésorerie de Renaison au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, opte pour le maintien de la Perception de Renaison.

3) ARRÊTÉ PERMANENT D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Roannais Agglomération afin d'éviter des stationnements illégaux des gens du voyage sur le territoire.

Le Conseil Municipal opte pour la prise d'un arrêté permanent d'interdiction de stationnement des gens du voyage.

4) DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES BORDEREAUX DE TITRES ET DE MANDATS (signature électronique)

Le Conseil Municipal donne son accord pour la délégation de signature des bordereaux à la secrétaire de mairie.

5) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MAISON DE RETRAITE DE LA PACAUDIERE : PROJET MINI-BUS

Ce mini-bus serait destiné aux personnes âgées en fauteuil roulant, souffrant de solitude, et qui sont donc plus privées de sorties contrairement aux personnes âgées valides.

Objectifs de ce projet :

- Assurer l'égalité entre les résidents,
- Offrir un plus large panel d'animations,
- Apporter du plaisir aux résidents,
- Favoriser l'autonomie des résidents.....

Ce mini-bus présente une configuration de trois fauteuils roulants et six places assises, dont le chauffeur.

Plan de financement du projet Mini-bus (coût 45 690 €) :

• Subvention de Caisse d'Epargne	10 000.00 €
• Subvention + de vie	19 000.00 €
• CCAS de St Martin d'Estreaux	1 000.00 €
• CCAS de Vivans	200.00 €
• Mairie de Sail-les-Bains	200.00 €
• Mairie de Urbise	300.00 €
• CCAS de Changy	1 000.00 €
• Mairie de la Pacaudière	1 000.00 €
• Mairie de Crozet	200.00 €
• CCAS de St Bonnet des Quarts	600.00 €
• Association « Les Coquelicots »	1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire un don de 400 € pour le projet Mini-bus.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF (collège Jean Papon)

Une demande de subvention pour les élèves demeurant à St Forgeux Lespinasse (soit 11 élèves) est demandée (objectif : favoriser l'ouverture culturelle des jeunes collégiens), soit un montant de 20 € par élève.

L'ensemble des conseillers valide cette demande de subvention d'un montant de 220 €.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Réparation des rideaux de la Salle de la Croix Verte :
Après changement des rideaux, il a été constaté que deux moteurs étaient hors service. Le coût de ces deux moteurs s'élève à 607.20 € TTC (suite à devis des Ets BARD).

- Lecture de divers Curriculum Vitae pour le remplacement des deux personnes qui ont terminé leur contrat à l'école primaire au 6 juillet 2018. Une candidature a été retenue.
- Une nouvelle institutrice, Camille Duclos, arrivera à la rentrée scolaire, suite au départ de Nadine Charlat. Les trois classes sont maintenues (59 élèves à la rentrée dont 2 de 2 ans).
- Courrier de la mairie de Pommier-en-Forez :
Monsieur le Maire de Pommier-en-Forez informe les communes que suite à un conflit entre des salariés du camping et la commune de Pommier-en-Forez, celle-ci est dans une situation financière délicate. Elle demande une aide à chaque commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'octroiera pas d'aide à la commune de Pommier-en-Forez, qui n'est pas une commune à proximité.
- City-stade :
Suite à des dégradations, le city-stade sera prochainement placé sous vidéoprotection.

La séance est levée à 22h30.

